



- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 16 JUIN 2020 -

- : - : - : - :

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020	2
1. - Fixation du nombre, des compétences et de la composition des commissions municipales	7
2. - Fixation du nombre de représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	8
3. - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS	8
4. - Désignation des représentants du conseil municipal au comité de la Caisse des Ecoles (CDE)	8
5. - Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de Défense.....	8
6. - Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre	8
7. - Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de la Métropole du Grand Paris	8
8. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)	9
9. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)	10
10. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)	10
11. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour la géothermie à Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Villejuif (SYGEO)	10
12. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile (SISSID).....	10
13. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux	11
14. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses	11
15. - Désignation d'un représentant de la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris (SGP).....	11
16. - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la société publique locale « SEMHACH ».....	11
17. - Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF94)	12

18. - Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de la Société d'aménagement et de développement du Val-de-Marne (SADEV 94).....	12
19. - Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine-Amont (EPA-ORSA)	12
20. - Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat mixte d'études de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier	12
21. - Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des collèges de la ville	13
22. - Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du lycée de Chevilly-Larue.....	13
23. - Désignation d'un membre du conseil municipal pour représenter la collectivité lors de l'élection des membres du conseil d'administration de la Caisse Nationale de retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)	14
24. - Désignation des membres du conseil d'administration du Théâtre André Malraux.....	14
25. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « La Maison du Conte »	14
26. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Conseil de gestion et d'animation de la Maison pour Tous »	15
27. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Amitié Hochdorf – Chevilly-Larue »	15
28. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Le Pôle d'Economie Solidaire Chevillais »	15
29. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association La Ferme du Saut du Loup.....	15
30. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association SOL'EPI.....	16
31. - Désignation des représentants de la commune au conseil de la vie sociale de l'Association des Résidences pour Personnes Agées ARPAVIE.....	16
32. - Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association Service médico-social des halles (SMSSH)	16
33. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Val de Marne Actif pour l'initiative »	16
34. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration du Comité de bassin d'emploi sud Val-de-Marnais	16
35. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Action Emploi Formation 94 »	17
36. - Désignation des représentants de la commune au sein du Comité de défense des villes riveraines de l'aéroport d'Orly.....	17
37. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Ville et aéroport »	17
38. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Orbival, un métro	

pour la banlieue »	17
Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Réseau des élus et collectivités hors AGCS »	17
39. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association française pour le contrat mondial de l'eau (ACME).....	17
40. - Désignation des représentants de l'association pour l'Espace Autonomie 6 (ex. « CLIC n°6 »).....	18
41. - Désignation d'un représentant de la commune au sein du Comité Départemental du Tourisme.....	18
42. - Désignation d'un représentant de la commune au Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers des drogues (CAARUD-CILDT)	18
43. - Désignation d'un représentant de la commune à l'association « Ecole de la deuxième chance du Val-de-Marne »	18
44. - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association Vacances Voyages Loisirs.....	18
45. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association française des communes, départements et régions pour la paix (AFCDRP)	19
46. – Renouvellement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	19
47. - Délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales	19
48. - Fixation des modalités applicables aux élus en matière de formation.....	19
49. - Modification du tableau des effectifs du personnel	20
VŒUX D'URGENCE PRESENTES PAR LA MAJORITE MUNICIPALE	20
Pour une rentrée scolaire dans de bonnes conditions	20
Pour un plan de relance des transports publics	24
QUESTIONS DIVERSES	26



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 16 JUIN 2020 -

(La séance est ouverte à 19 h 05 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous.

Je salue parmi nous la présence d'André Deluchat, qui nous fait l'honneur de son assiduité, même s'il n'est plus membre officiel de notre instance.

Bienvenue à cette séance du Conseil municipal qui sera, pour l'essentiel, dédiée à la désignation des représentants de la commune au sein des diverses instances, syndicats et organismes extérieurs, dans lesquels notre ville est représentée.

Vous avez été convoqués dans les formes légales, en séance ordinaire du Conseil municipal, le 9 juin 2020.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente.

Barbara LORAND-PIERRE, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Patrick BLAS, présent.

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

Philippe KOMOROSWKI, présent.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente.

Renaud ROUX, présent.

Régine BOIVIN, présente.

Paule ABOUDARAM, présente.

Muriel DESMET, présente.

Michel JOLIVET, présent.

Olivier LAVERDURE, présent.

Alain PETRISSANS, présent.

Armelle DAPRA, présente.

Jean-Roch COGNET, présent.
 Nathalie CHARDAIRE, présente.
 Matthias DESCHAMPS, présent.
 Hadi ISSAHNANE, présent.
 Brice LE ROUX, présent.
 Amel MATOUK, présente.
 Noélie ODONNAT, présente.
 Sylvain MAILLER, présent.
 Marie FRANCOIS, présente.
 Boukouya FOFANA, présent.
 Safia RIZOUG, présente.
 Geneviève GLIOZZO, absente, pouvoir à Yacine Ladjici.
 Alain FRYDMAN, présent.
 Yacine LADJICI, présent.
 Beverly ZEHIA, présente.
 Susan CANELAS-DREZET, présente.
 Amar LALMAS, présent.

PRÉAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance.

Je vous propose Hermine Rigaud qui procédera à la relecture de notre procès-verbal.

(Approbation générale.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 février dernier.

Celui-ci appelle-t-il de votre part des questions ou des remarques ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL DU 6 FEVRIER 2020 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Mme la MAIRE. - Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous alerte sur deux vœux d'urgence qui vous ont été envoyés par courriel.

L'un concerne - nous en avons parlé lors de notre réunion de travail préliminaire - la rentrée scolaire, notamment la question des fermetures de classe.

L'autre, émanant de la Région et du Département, concerne le plan de relance pour les transports publics.

Je vais soumettre aux voix, non pas les vœux, mais votre accord pour les examiner à la fin de notre

séance.

Cela appelle-t-il des observations de votre part ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LES DEUX VŒUX SONT AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR, A L'UNANIMITE.**

Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais faire un propos liminaire qui, je l'espère, sera entendu avec sérieux.

Lors de la séance d'installation de notre Conseil municipal le 26 mai dernier, nous avons institué, par voie de délibération, le régime indemnitaire des élus, comme le prévoit la loi, puisque ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Quelques jours plus tard, le 2 juin, Yacine Ladjici a adressé un mail, en tant que conseiller municipal, à de nombreux citoyens chevillais, pour délivrer une fausse information censée être issue de notre Conseil municipal, selon laquelle la première décision de Mme Daumin aurait été d'augmenter son indemnité et celle de ses adjoints de 15 %.

Il me revient, en tant que maire et présidente de cette assemblée, de rétablir la réalité objective, indiscutable et factuelle sur cette question.

J'ai donc déposé sur vos tables copie de la délibération votée, signée et validée en préfecture, portant régime indemnitaire du maire et de ses adjoints en 2014. À cette date, le maire percevait une indemnité de 2 841 euros brut mensuelle contre 2 366 dans cette nouvelle mandature, soit une baisse de 17 %.

Les deux montants, de 2014 et de 2020, incluent une majoration pour chef-lieu de canton - ces fameux 15 % que vous essayez Monsieur Ladjici de présenter comme une augmentation de revenus - qui s'applique depuis toujours à Chevilly-Larue.

Concernant les maires adjoints, l'indemnité passe de 974 € à 898 €, soit une baisse de 8 %.

Ces baisses permettent de revaloriser les indemnités de conseiller délégué qui passent de 228 à 268 €, et de créer une indemnité de 80 € pour les conseillers municipaux, indemnité qui n'existait pas auparavant.

Cela conduit à offrir des moyens de fonctionnement supplémentaires aux élus de l'opposition dans un souci démocratique. J'espère que vous en ferez meilleur usage par la suite, que ne le laisse présager ce début de mandature.

Nous nous trouvons donc face à une situation grave et inexcusable, dans laquelle un élu de la République utilise la crédibilité de sa fonction de conseiller municipal, pour tromper sciemment ses concitoyens, en transformant, d'un tour de passe-passe, une baisse de nos indemnités en fausse augmentation.

Votre comportement écrase la vérité « tout court », tout comme la vérité politique, et salit, certes, votre propre personne, mais salit avec vous la parole politique tout entière.

J'en appelle donc à des excuses publiques, pas seulement à l'attention des élus de notre Conseil municipal, mais plus largement à l'attention de l'ensemble des Chevillais qui se trouvent insultés par votre imposture.

Je vous invite à réagir à mon propos.

M. LADJICI. - Merci Madame Daumin. Mes chers collègues, je pense que vous n'avez pas bien entendu le sens de mon intervention et que vous n'avez pas bien compris le contenu des mails

envoyés à la population de Chevilly-Larue. Je m'en explique.

Cette majoration - et non une augmentation - de 15 % de l'indice brut 1015 n'est pas obligatoire. Elle est laissée à la libre appréciation de la majorité qui décide ou non de proposer cette délibération au vote du Conseil municipal.

Ce que vous n'avez manifestement pas compris dans mon intervention est que, par temps de crise sanitaire et économique, cette majoration de 15 %, appliquée au maire et aux adjoints, aurait pu être décalée dans la mandature, pour justement, témoigner que le Conseil municipal est solidaire des préoccupations des Chevillaises et Chevillais, et qu'il fait un effort sur ses indemnités.

Cette mesure, - je l'ai rappelée lors du dernier Conseil municipal - a une portée symbolique, et non pas d'efficacité sur le budget de fonctionnement.

Je tiens à expliquer une nouvelle fois ce que j'ai dit lors du dernier Conseil municipal, je vois que mes commentaires ne vous ont pas plu au point de demander des excuses.

Je pense qu'il faut être un peu sérieux, nous sommes dans une instance démocratique ; nous sommes aussi en démocratie à Chevilly-Larue et libre à chacun, de porter une information, qu'il estime être pertinente, à la connaissance des citoyennes et des citoyens.

Vous avez le droit de la contester, de présenter la situation à votre façon, mais si je devais vous demander des excuses, à chaque fois que vous faites des interventions sur ce qui se passe dans notre pays et à Chevilly-Larue, et qui relèvent de la contrevérité, je pense que nous devrions rallonger nos Conseil municipaux de bien des heures.

Voilà ce que je voulais vous dire. Évidemment, je ne m'excuserai pas. Je suis très surpris par votre intervention.

Il suffit, d'ailleurs, de vous mettre en relation avec les citoyens ayant regardé nos débats lors du dernier Conseil municipal. Ils ont très bien compris le sens de mon intervention. Comparer des montants entre 2020 et 2014 n'était pas le sens de mon intervention.

Voilà mes chers collègues et j'espère que j'ai répondu à vos interrogations légitimes.

Mme la MAIRE. - Une phrase, avec sujet, verbe et complément, qui précise : « La première décision de Mme Daumin a été d'augmenter son indemnité et celle de ses adjoints de 15 % » ne signifie pas qu'il y a eu une augmentation de 15 %, je vous entends bien ?

M. LADJICI. - Madame Daumin, si vous vous rappelez bien, nous étions présents tous les deux lors de la dernière mandature. À l'époque, le sujet était porté par M. Viceriat, nous avons eu exactement le même débat. Je m'en souviens, c'était l'un de mes premiers conseils municipaux, - je crois même que j'étais dans le public - vous avez justement présenté le sujet par rapport aux mandatures précédentes. Ce n'est pas ce que je vous demande.

Cette mesure est indépendante de la mandature précédente. Le maire, l'équipe municipale et sa majorité décident ou non d'appliquer ces 15 % de majoration.

Mme la MAIRE. - D'accord, donc lorsque vous écrivez : « La première décision de Mme Daumin a été d'augmenter son indemnité et celle de ses adjoints de 15 % », ce n'est pas ce que vous voulez dire ?

M. LADJICI. - Non, c'est exactement ce que je veux dire.

Mme la MAIRE. - Ah, pardon, vous êtes un peu difficile à suivre.

M. LADJICI. - Merci Madame Daumin. Si vous voulez, nous pouvons prendre plus de temps pour que je vous explique encore dans le détail ce que je souhaite dire, mais j'espère que nous n'allons pas passer le Conseil municipal à parler de ce point. Je suis libre de porter les propos qui me

paraissent pertinents et, si vous n'êtes pas d'accord, vous avez le droit de les contester.

Mme la MAIRE. - Nous avons le droit d'essayer de comprendre l'accusation que vous formulez à notre égard...

M. LADJICI. - Bien sûr, vous auriez pu m'appeler.

Mme la MAIRE. - ... et que, du coup, les citoyens n'ont peut-être pas compris à leur juste mesure.

M. MAILLER. - Vous avez menti au Conseil municipal et, par mail, dans l'extrait qui a été cité. Vous dites que Mme Daumin a augmenté son indemnité de 15 % alors qu'elle l'a diminuée de 17 %. Si je comprends bien, vous appelez les élus à la sobriété pour une forme d'exemplarité, je peux l'entendre.

Mme Daumin a baissé son indemnité de 17 %, je n'ai pas entendu que d'autres élus au gouvernement ou dans les ministères aient fait la même chose.

Si je comprends votre logique, à mon avis, vous devriez saluer cette décision.

M. TAUPIN. - Vous n'avez pas seulement perdu les élections parce que vous avez eu un programme complètement incohérent, mélangeant allègrement des thèmes de droite et de gauche, pour essayer de faire comprendre quelque chose aux Chevillais. Cela a donné le résultat que nous connaissons.

Vous avez aussi utilisé, tout au long de la campagne, depuis des années d'ailleurs, mais de manière complètement malhabile, la ficelle du populisme. Vous utilisez l'indemnité des élus pour discréditer le rôle des élus face à la population, mais cela ne marche pas. En utilisant toujours la ficelle du populisme, vous aurez des personnes qui vous répondront de façon cohérente.

M. ISSAHNANE. - Je voudrais rajouter un autre point, car d'autres propos sont, pour moi, très choquants, mais je reviens d'abord sur l'indemnité des élus. Pour être constructif, ces indemnités d'élus sont versées à des citoyens qui s'impliquent dans la vie locale et, en échange, la collectivité leur verse une indemnisation. En partant de ce point, nous sommes tous d'accord.

La véritable question est : ces indemnités sont-elles justes ? Sont-elles assez importantes pour compenser toutes les pertes de revenu des élus locaux, qu'ils soient à Chevilly-Larue ou ailleurs, pour pouvoir s'impliquer dans la vie de leur cité ?

Ces indemnités des élus ont été mises en place pour permettre à des citoyens, qui n'avaient pas les moyens de mettre de côté leur activité professionnelle pour s'impliquer, et ne pas laisser le champ de la politique à des notables qui auraient pu occuper ces postes sans avoir de perte de revenus.

Il faut se poser la question sous cet angle : les indemnités de Chevilly-Larue sont-elles justes ? Leur niveau permet-il à chacun d'entre nous de s'impliquer dans la vie de la cité, et non de baisser de moins 8 % ou de plus 18 % etc. pour montrer l'exemplarité ?

Je sais bien, Monsieur Ladjici, vous avez peut-être un salaire qui est convenable ou une épargne ou un héritage qui vous permet de vous impliquer dans la politique sans baisse de revenus, sans mettre en danger votre famille, vos enfants, etc. Souffrez qu'ici nous ne sommes pas tous dans votre cas, il nous faut donc des moyens pour nous impliquer dans la cité.

Le deuxième point, - puisque vous êtes revenu sur le Conseil municipal d'installation - vous avez abordé votre propos en félicitant Mme la Maire et en lui précisant que ce serait son dernier mandat puisqu'elle s'était engagée à signer la charte ANTICOR. C'était votre propos.

Vous félicitez la maire pour un conseil municipal d'installation et vous annoncez tout de suite que c'est son dernier mandat. C'est inadmissible ! Vous vous asseyez sur la légitimité qu'elle a reçue de la part de ses électeurs : 58 %.

Vous mettez en avant vos 42 %. Mais il ne s'agit pas de 42 %, vous avez obtenu 25 %. Mme la Maire avec sa liste a obtenu 58 %. Vous êtes très loin, Monsieur, en termes de légitimité.

Mme la MAIRE. - Nous nous éloignons un peu du sujet.

M. LADJICI. - Je souhaite reprendre la parole.

Mme la MAIRE. - Allez-y.

M. LADJICI. - Nous mélangeons un peu tous les sujets, je ne suis pas ici pour polémiquer, je suis présent pour voter des délibérations pour un deuxième Conseil municipal.

Je trouve que ce Conseil municipal aurait pu porter le nom de « procès de Yacine Ladjici ».

L'entrée en matière est particulière, vous avez porté la majorité et vous avez les élus de votre équipe qui en font de même. Je trouve cela assez limite.

M. Issahnane se permet de porter des jugements sur mes revenus et ma façon de vivre. Je trouve cela scandaleux. De quel droit vous permettez-vous d'estimer mon niveau de vie, de faire des spéculations sur le fait que j'aurais des revenus élevés ? Mais qu'en savez-vous ?! Je trouve cela scandaleux, et jamais je ne me permettrai de faire la même chose.

J'ai le droit de demander des informations concernant les indemnités car il s'agit d'argent public, et nous avons été élus, pour nous assurer collectivement de la bonne utilisation des deniers de la Ville de Chevilly-Larue. Il est donc légitime que je puisse porter des interrogations.

Je ne me permettrai jamais de demander votre poste de travail, ou ne serait-ce que de poser des questions sur votre lieu d'habitation, qui vous a donné un logement ou pas, etc. Je ne m'autoriserai jamais à porter de tels propos en Conseil municipal, car j'estime que cela relève de la vie privée.

Sur les résultats électoraux, je ne commenterai pas, je pense qu'il faut être humble. Hadi Issahnane lui-même disait aux Européennes que les députés européens sont illégitimes car ils ont été élus avec 40 % de participation. Il se trouve que ce Conseil municipal est issu de ce taux de participation.

Que faisons-nous ? Vous allez démissionner, Hadi Issahnane, pour être fidèle à ce que vous disiez ?

Je pense qu'il faut être humble et ne pas tout mélanger, il ne faut pas nous dire des choses quand cela vous arrange et dire le contraire le lendemain.

Sur les résultats électoraux, ce n'est pas arithmétique ; avec 40 % de participation, vous savez que tous les maires sortants sont avantagés, car ils peuvent communiquer davantage que leurs concurrents, ils peuvent s'appuyer sur les moyens de la municipalité, quelques fois avec une certaine limite. Ensuite, dès lors que la participation baisse, ils sont avantagés. Regardez ce qui s'est passé dans toutes les autres villes de France, c'est fidèle à ce schéma.

J'aimerais que nous revenions à l'ordre du jour du Conseil municipal et aux délibérations. Madame Daumin, si vous voulez me dire des choses, vous pouvez m'appeler et je serai ravi de vous donner des explications.

Si vous avez prévu, pendant la mandature à venir, de commenter toutes mes prises de position publiques, il faudra rallonger la durée des conseils municipaux car j'ai prévu de communiquer et de formuler mes désaccords. Telle est la démocratie.

Merci mes chers collègues de m'avoir écouté.

Mme la MAIRE. - Je vous en prie, c'est toujours un plaisir d'entendre des propos tellement contradictoires les uns des autres !

Voyez-vous, l'idée est justement d'essayer de ne pas avoir, tout au fil de cette mandature, à rétablir la vérité sur des allégations mensongères que vous allez diffuser sur l'ensemble de vos supports de

communication, en portant des positions inverses de ce que vous venez de dire ici.

Monsieur Ladjici, je voudrais appeler à votre responsabilité d'élu local. Lorsque nous prenons une décision en Conseil municipal, c'est votre droit le plus strict de ne pas être d'accord avec cette décision, de communiquer dessus et de développer tous les avis que vous souhaitez.

En revanche, vous n'avez pas le droit de modifier la nature de la décision qui a été prise. Franchement Monsieur Ladjici, venant de vous, cela me heurte profondément, ce sont des pratiques du Front national, que ce dernier, d'ailleurs, n'ose plus utiliser aujourd'hui.

Si nous devons avoir une mandature, dans laquelle nous devons faire des mises au point à chaque fois pour rétablir la vérité sur les mensonges que vous diffuserez, nous le ferons, mais je pense que vous vous épuiserez avant nous.

Je propose donc que nous passions à l'examen de notre ordre du jour.

1. - Fixation du nombre, des compétences et de la composition des commissions municipales

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le rapport qui mentionne les intitulés des cinq commissions.

Première Commission Finances, Evaluation des politiques publiques et démocratie locale :

J'ai reçu, pour cette commission, les candidatures de Hadi Issahnane, Philippe Komorowski, Renaud Roux, Régine Boivin, Laurent Taupin, Hermine Rigaud, Patrick Blas, Matthias Deschamps, Olivier Laverdure, Sylvain Mailler, Yacine Ladjici, Beverly Zehia et Amar Lalmas.

Vous avez les dates de réunion de ces commissions. Je ne pense pas utile de les rappeler.

Deuxième Commission Education et épanouissement :

J'ai reçu les candidatures d'Armelle Dapra, Nora Lamraoui-Boudon, Renaud Roux, Alain Petrissans, Marie François, Boukouya Fofana, Muriel Desmet, Noëlise Odonnat, Safia Rizoug, Nathalie Chardaire, Brice Le Roux, Yacine Ladjici, Geneviève Gliozzo et Susan Canelas-Drezet.

Troisième Commission Égalité, Prévention et sécurité publique :

J'ai reçu les candidatures d'Amel Matouk, Nora Lamraoui-Boudon, Patrick Blas, Boukouya Fofana, Michel Jolivet, Noëlise Odonnat, Marie François, Jean-Roch Cognet, Alain Pétrissans, Hadi Issahnane, Safia Rizoug, Geneviève Gliozzo et Amar Lalmas.

Quatrième Commission Transition écologique et aménagement durable du territoire :

J'ai reçu les candidatures de Brice Le Roux, Laurent Taupin, Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Jean-Roch Cognet, Philippe Komoroswki, Barbara Lorand-Pierre, Mattias Deschamps, Armelle Dapra, Sylvain Mailler, Paule Aboudaram, Régine Boivin, Alain Frydman et Susan Canelas-Drezet.

Cinquième Commission Solidarité et dignité :

J'ai reçu les candidatures de Michel Jolivet, Hermine Rigaud, Barbara Lorand-Pierre, Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Muriel Desmet, Paule Aboudaram, Olivier Laverdure, Nathalie Chardaire, Amel Matouk, Alain Frydman et Beverly Zehia.

Vous n'avez pas noté d'oubli ou d'erreur dans les listes de noms que je viens de lire ?

Ces propositions de composition des commissions appellent-elles des questions ?

(Aucune.)

Je les mets donc aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Il sera proposé, en séance de commission, d'élire le président et le vice-président de la commission, étant entendu que nous avons proposé aux oppositions de proposer à chaque fois une vice-présidence et de s'organiser pour savoir quelle commission sera vice-présidée par quel groupe et par quel conseiller municipal précisément.

2. - Fixation du nombre de représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

3. - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Mme la MAIRE. - Cette entité comprend huit conseillers maximums au regard du Code de l'action sociale et des familles.

Sur les huit conseillers municipaux, le strict rapport de proportionnalité, issu des règles de la loi, nous amenait à positionner sept élus de la majorité municipale et un élu de l'opposition.

Dans la mesure où nous avons deux groupes d'opposition, nous avons fait la proposition à l'opposition de désigner un représentant chacun. La majorité n'est donc amenée à ne proposer que six participants.

J'ai reçu les candidatures d'Hermine Rigaud, Barbara Lorand Pierre, Hadi Issahnane, Amel Matouk, Philippe Komorowski et Paule Aboudaram pour la majorité.

M. LADJICI. - Pour « Unissons-nous pour Chevilly-Larue », Geneviève Gliozzo.

Mme CANELAS-DREZET. - Pour « Unis pour agir pour Chevilly-Larue », moi-même.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ *VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.*

4. - Désignation des représentants du conseil municipal au Comité de la Caisse des Écoles (CDE)

Mme la MAIRE. - Je vous propose de désigner Nora Lamraoui-Boudon et Noëlise Odonnat.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).*

5. - Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de Défense

Mme la MAIRE. - Je vous propose la candidature de Patrick Blas.

Je mets aux voix.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).*

6. - Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

7. - Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de la Métropole du Grand Paris

Mme la MAIRE. - Je vous propose les candidatures de Régine Boivin et Stéphanie Daumin pour les deux commissions, Régine Boivin en titulaire et Stéphanie Daumin en suppléante.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LES DELIBERATIONS SONT ADOPTEES, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

8. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Mme la MAIRE. - Nous devons, dans un premier temps, désigner les élus du comité syndical ; nous serons appelés, lors d'une autre séance, une fois que le comité syndical du SIPPEREC sera installé, à choisir nos représentants pour d'autres structures émanant du SIPPEREC : le Comité de suivi des questions et réseaux de télécoms et le groupement de commandes (CAO).

Pour l'instant, il convient de désigner les membres du comité syndical. Je vous propose Laurent Taupin et Philippe Komoroswki.

M. LADJICI. - Pour faire suite au mail que je vous ai adressé, je souhaite rendre cette information publique.

J'ai donc écrit à Mme la Maire et à son cabinet pour demander un tableau synthétique des représentants de notre commune dans ces différents syndicats et de signaler, le cas échéant, le niveau d'indemnité de chaque représentant.

Nous n'allons pas en débattre aujourd'hui, mais il me paraît juste et important, en tout cas pour mon groupe, de bénéficier de cette information.

Il s'agit de connaître le niveau de responsabilité exercé par chaque élu au sein de ce syndicat. Qui dit rémunération implique un travail et un suivi, nous souhaitons pouvoir avoir des synthèses et des informations de la part de nos représentants.

Je souhaitais avoir votre avis sur cette demande officielle.

Mme la MAIRE. - Cette demande est parfaitement légitime, même en qualité de citoyen. Ces actes sont publics, tout le monde peut donc y avoir accès. En revanche, nous pourrions répondre à cette demande que lorsque les désignations auront été faites, mais pas aujourd'hui en conseil municipal.

Toutes ces instances ont ensuite vocation à se réunir et à désigner, en leur sein, leur propre gouvernance, que nous ne connaissons pas aujourd'hui, et qui sera fortement impactée par les résultats du deuxième tour le 28 juin.

À ce jour, personne ne sait pas dire exactement qui exercera quelle fonction dans telle ou telle instance.

Au SIPPEREC, je peux d'ores et déjà vous dire que la question ne s'est jamais posée car il n'y a jamais eu de Chevillais - peut-être qu'elle pourra se poser aujourd'hui, je ne sais pas - à ce jour, à des niveaux de décision au sein de l'exécutif, permettant de percevoir une quelconque indemnité. Partout où ce sera le cas, nous transmettrons l'information, puisque c'est de droit, comme n'importe quel citoyen peut en faire la demande.

M. LADJICI. - Pour résumer, pour m'assurer que j'ai bien compris, lorsque toutes ces désignations seront validées par ces différentes instances, vous prenez l'engagement de nous transmettre ce tableau synthétique avec les élus.

Mme la MAIRE. - Oui, copie même des délibérations, si vous le souhaitez. Ce sont des actes publics.

M. LADJICI. - Je n'y ai pas accès, ne siégeant pas dans ces syndicats.

Mme la MAIRE. - Il faut le demander, en revanche.

M. LADJICI. - Je vous en fais la demande.

Mme la MAIRE. - J'avais bien noté votre demande, mais pour l'instant, je ne peux pas vous apporter de réponse.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

9. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Mme la MAIRE. - Je vous propose les mêmes désignations : Laurent Taupin et Philippe Komorowski.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

10. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Mme la MAIRE. - Je propose de désigner Hermine Rigaud en qualité de titulaire et Barbara Lorand Pierre en qualité de suppléante.

Je mets au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

11. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour la géothermie à Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Villejuif (SYGEO)

Mme la MAIRE. - À Chevilly-Larue et à Villejuif, nous devons désigner cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants.

Je vous propose en titulaire les désignations de Stéphanie Daumin, Brice Le Roux, Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Régine Boivin et Patrick Blas, et pour les suppléants : Michel Jolivet, Laurent Taupin, Sylvain Mailler, Barbara Lorand-Pierre et Alain Pétrissans.

M. LADJICI. - Vous ne proposez aucun élu de l'opposition ?

Mme la MAIRE. – Absolument.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

12. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile (SISSID)

Mme la MAIRE. - Je propose les candidatures d'Hermine Rigaud, Olivier Laverdure et Nathalie Chardaie.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

13. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux

Mme la MAIRE. - Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Je vous propose les candidatures de Stéphanie Daumin et Philippe Komoroswki en titulaires et Régine Boivin et Jean-Roch Cognet en suppléants.

M. LADJICI. - Pour le SIFUREP, y a-t-il un délai pour installer la nouvelle équipe ?

Mme la MAIRE. - Toutes les instances doivent être réinstallées après les élections.

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte un peu particulier, nous le savons tous. Nous sommes dans la période transitoire où avant le 28 juin et, surtout, avant l'installation des Conseils municipaux qui doivent passer par un deuxième tour, les instances, lorsqu'elles ont besoin de se réunir - c'est le cas pour des documents budgétaires à adopter - réunissent des tours de table mixtes, pour les villes élues au premier tour avec les nouveaux représentants, et les élus des anciennes mandatures pour les autres. C'est valable jusqu'à début juillet.

À partir du moment où les élus municipaux issus du deuxième tour auront été installés, les instances auront un délai légal, qui doit être de deux mois, pour convoquer une séance d'installation de leur Conseil syndical, au cours de laquelle, elles doivent remettre à plat toute la gouvernance et elles rééliront président, vice-présidents, etc.

Je ne sais pas qui est le président du SIFUREP aujourd'hui... Le maire de Courbevoie.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).**

14. - Désignation des représentants de la commune au Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses

Mme la MAIRE. - Il s'agit des équipements sportifs liés au fonctionnement des deux lycées que sont Mistral et Pauline Roland.

Je vous propose les candidatures d'Alain Pétrissans et de Philippe Komorowski.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

15. - Désignation d'un représentant de la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris (SGP)

Mme la MAIRE. - La maire est représentée de droit, nous n'avons pas à la désigner.

Je vous propose en titulaire Laurent Taupin et en suppléant Michel Jolivet.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).**

16. - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la société

publique locale « SEMHACH »

Mme la MAIRE. - Nous devons désigner trois représentants.

Je vous propose Stéphanie Daumin, Hadi Issahnane et Philippe Komorowski.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

17. - Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94)

Mme la MAIRE. - Je vous propose la candidature de Jean-Roch Cognet.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

18. - Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de la Société d'aménagement et de développement du Val-de-Marne (SADEV 94)

Mme la MAIRE. - Je vous propose, là aussi, la candidature de Jean-Roch Cognet.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

19. - Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine-Amont (EPA-ORSA)

Mme la MAIRE. - Je ne sais pas si cela a été corrigé sur votre délibération, mais il y a eu une modification de statut il y a un an et demi ou deux ans. Nous devons désigner un titulaire mais aussi un suppléant.

Je vous propose ma candidature, Stéphanie Daumin en titulaire, et Régine Boivin en suppléante.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

20. - Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat mixte d'études de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier

Mme la MAIRE. - Ce syndicat mixte réunit des entités de nature différente et nous devons désigner deux délégués titulaires et deux suppléants.

Je propose Stéphanie Daumin et Michel Jolivet en qualité de titulaires, et Brice Le Roux et Régine Boivin en qualité de suppléants.

M. LADJICI. - Je regrette que, pour ce syndicat qui fédère toutes les sensibilités politiques de notre Conseil municipal, vous ne désigniez pas un représentant de l'opposition.

Sur les autres organismes, vous voulez déployer votre politique, comme vous êtes majoritaires au Conseil municipal, vous souhaitez avoir les bons relais ; mais sur le syndicat intercommunal de la Cité de la Gastronomie, je pense que nous n'aurons personne, au sein de ce conseil, qui s'opposera à cette réalisation.

Je pense que nous pourrions associer l'une des oppositions, au moins en tant que suppléant, pour

que nous connaissons les avancées de ce projet, puissions donner notre avis et participer. Ce sujet est fédérateur au sein de ce Conseil municipal et à l'extérieur de la ville.

Je pense que vous pourriez faire un geste en ce sens.

Mme la MAIRE. - Je ne vois pas d'opposition particulière dans la mesure où les oppositions en question s'affirment en soutien au projet. Cependant vos positions - vous dites une chose en Conseil municipal et vous prenez une autre position à l'extérieur - sont un peu difficiles à anticiper, vous le reconnaîtrez. En termes de gestion de projet, cela peut présenter un risque.

Si, toutefois, soit Brice, soit Régine est volontaire pour se désister et laisser la place à un conseiller d'opposition, je n'y vois pas d'inconvénient à proprement parler.

En revanche, nous sommes dans une dynamique de projet, dans laquelle l'enjeu est tout de même de fédérer et de travailler au rayonnement de notre commune.

Nous n'avons pas examiné la question sous cet angle car vous n'aviez pas posé la question en amont.

Je propose de mettre aux voix pour l'instant en ce sens.

De toute manière, nous suivrons les étapes importantes de la Cité de la Gastronomie, nous aurons des conseils municipaux dédiés au projet. Nous pourrons très bien organiser des séances de travail, y compris sous format séminaire, avec la direction de la Cité de la Gastronomie, avec Mme Pétillet, afin de s'assurer que toutes les questions peuvent être posées et que l'ensemble du projet est maîtrisé.

Je propose, pour l'instant, de soumettre aux voix en l'état et nous y reviendrons si nous estimons cela nécessaire.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

Je me réjouis d'entendre le soutien au projet.

M. LADJICI. - Comme quoi, en écoutant bien...

Mme la MAIRE. - Je le souligne quand c'est positif, vous voyez, je suis magnanime.

21. - Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des collèges de la ville

Mme la MAIRE. - Pour le collège Liberté, nous proposons en délégué titulaire, Boukouya Fofana, et en déléguée suppléante, Barbara Lorand Pierre.

Et pour le collègue Jean Moulin, Barbara Lorand-Pierre en titulaire, et Boukouya Fofana en suppléant.

Vous aurez compris l'idée, chacun est titulaire de l'une des instances et suppléant de l'autre, pour se compléter utilement.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

22. - Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du lycée de Chevilly-Larue

Mme la MAIRE. - De la même manière, je propose en titulaire Boukouya Fofana et, en suppléante,

Safia Rizoug.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

23. - Désignation d'un membre du conseil municipal pour représenter la collectivité lors de l'élection des membres du conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Mme la MAIRE. - Je propose la candidature de Stéphanie Daumin.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

24. - Désignation des membres du conseil d'administration du Théâtre André Malraux.

Mme la MAIRE. - Là encore, nous avons une situation, au regard de la mise en œuvre un peu basique de la loi, nous conduisant à pouvoir désigner six conseillers municipaux issus de la majorité et un conseiller municipal issu de l'opposition.

Dans la mesure où il nous paraît légitime et important que les deux oppositions soient représentées et tiennent leur place au sein de cette instance très locale, nous vous proposons de laisser un siège par groupe d'opposition.

Au titre des représentants de la majorité, je propose les candidatures de Marie François, Hermine Rigaud, Brice Le Roux, Nathalie Chardaire et Alain Pétrissans.

Je vous demande de bien vouloir compléter cette liste.

M. LADJICI. - Pour mon groupe, Beverly Zehia.

Mme CANELAS-DREZET. - Pour nous, moi-même.

Mme la MAIRE. - Je vous précise que les statuts du théâtre, qui est un EPIC, nécessitent que nous désignions des personnalités qualifiées pour participer au Conseil d'administration de cette instance.

Je vous propose les candidatures de Jean-Loup Vogne, Rose-Marie Sterge, Marc Delorme qui sont reconduits dans leurs fonctions par rapport à la précédente mandature, et d'y ajouter, Isoline de Follin, Bénédicte Guichardon et Isabelle Aucagne, propositions travaillées en lien avec le théâtre et qui émanent de cette instance de travail.

Isoline de Follin, est enseignante et directrice d'école à Paul Bert.

Bénédicte Guichardon est artiste.

Isabelle Aucagne est l'une des codirectrices de la Maison du Conte.

Avez-vous des questions ?

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « La Maison du Conte »

Mme la MAIRE. - Nous devons désigner trois représentants au titre des statuts de cette association.

Je vous propose les candidatures de Marie François, Régine Boivin et Nathalie Chardaire.

J'ai bien entendu la saisine de l'opposition lors de la réunion des présidents de groupe. Nous avons estimé qu'il était important que la diversité de notre majorité municipale puisse être représentée, je ne propose donc pas de siège pour l'opposition.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

26. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Conseil de gestion et d'animation de la Maison pour Tous »

Mme la MAIRE. - Nous avons quatre sièges à pourvoir dont un pour l'opposition.

Pour la majorité, je vous propose Boukouya Fofana, Michel Jolivet et Hermine Rigaud.

Pour l'opposition, la proportionnalité veut que mon regard se dirige naturellement vers M. Ladjici.

M. LADJICI. - Je propose ma candidature.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix ces quatre propositions.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

27. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Amitié Hochdorf - Chevilly-Larue »

Mme la MAIRE. - Nous devons désigner deux représentants.

Je vous propose Marie François et Michel Jolivet.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

28. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Le Pôle d'Économie Solidaire Chevillais »

Mme la MAIRE. - Nous devons désigner quatre conseillers, dont un de l'opposition.

Pour la majorité, je vous propose les candidatures de Nathalie Tchenquela-Grymonprez, Renaud Roux et Jean-Roch Cognet.

M. LADJICI. - Pour l'opposition, nous nous sommes mis d'accord, je propose la candidature de Susan Canelas-Drezet.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix ces quatre noms.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

29. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association La Ferme du Saut du Loup

Mme la MAIRE. - Nous devons désigner quatre représentants dont trois de la majorité et un de l'opposition.

Pour la majorité, je vous propose Michel Jolivet, Hadi Issahnane et Laurent Taupin.

Pour l'opposition ?

M. LADJICI. - Je propose Beverly Zehia.

Mme la MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

30. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association SOL'EPI

Mme la MAIRE. - Nous devons là aussi désigner quatre représentants, trois de la majorité et un de l'opposition.

Pour la majorité, je vous propose Hermine Rigaud, Muriel Desmet et Barbara Lorand-Pierre.

M. LADJICI. - Je propose la candidature d'Alain Frydman.

Mme la MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

31. - Désignation des représentants de la commune au conseil de la vie sociale de l'Association des Résidences pour Personnes Âgées ARPAVIE

Mme la MAIRE. - Cette délibération est corrigée puisque l'AREPA est devenue l'ARPAVIE. Cette correction sera faite pour l'envoi au contrôle de légalité.

Nous avons deux représentants à désigner.

Je vous propose Hermine Rigaud et Nathalie Charдаire.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

32. - Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association Service médico-social des halles (SMSH)

Mme la MAIRE. - Le maire est traditionnellement le représentant.

Je vous propose donc ma candidature.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

33. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Val de Marne Actif pour l'initiative »

Mme la MAIRE. - Il convient de désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant.

Je vous propose en titulaire Nathalie Tchenquela-Grymonprez et, en suppléant, Jean-Roch Cognet.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).**

34. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration du Comité de bassin d'emploi sud Val-de-Marnais

Mme la MAIRE. - Il convient, étonnamment, pour cette instance de désigner un titulaire et deux suppléants, trois personnes en tout cas.

En titulaire je vous propose Nathalie Tchenquela-Grymonprez et, en qualité de suppléants, Régine Boivin et Boukouya Fofana.

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

35. - Désignation des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Action Emploi Formation 94 »

Mme la MAIRE. - Il convient de désigner deux élus.

Je vous propose Nathalie Tchenquela-Grymonprez et Hermine Rigaud.

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

36. - Désignation des représentants de la commune au sein du Comité de défense des villes riveraines de l'aéroport d'Orly

Mme la MAIRE. - En qualité de délégué titulaire, je vous propose Laurent Taupin, et, en suppléante, Régine Boivin.

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).

37. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Ville et aéroport »

Mme la MAIRE. - Nous avons deux élus à désigner.

Je propose Stéphanie Daumin et Laurent Taupin.

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

38. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Orbival, un métro pour la banlieue »

Mme la MAIRE. - Nous devons désigner deux représentants.

Je vous propose en titulaire Laurent Taupin et, en suppléant, Michel Jolivet.

Je mets aux voix.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).

Désignation des représentants de la commune au sein de l'association « Réseau des élus et collectivités hors AGCS »

Mme la MAIRE. - Je vous propose que nous retirions cette délibération de l'ordre du jour car, visiblement, cette association n'a plus de réelle activité, je ne la mets donc pas aux voix.

39. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association française pour le contrat mondial de l'eau (ACME)

Mme la MAIRE. - En qualité de délégué titulaire, je vous propose la candidature de Sylvain

Mailler et, en suppléant, Michel Jolivet.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).**

40. - Désignation des représentants de l'association pour l'Espace Autonomie 6 (ex « CLIC n° 6 »)

Mme la MAIRE. - Je vous propose les candidatures, en titulaire, d'Hermine Rigaud et, en déléguée suppléante, Nathalie Chardaïre.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).**

41. - Désignation d'un représentant de la commune au sein du Comité Départemental du Tourisme

Mme la MAIRE. - Il convient de désigner un représentant.

Je vous propose la candidature de Michel Jolivet.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

42. - Désignation d'un représentant de la commune au Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers des drogues (CAARUD-CILDT)

Mme la MAIRE. - Il convient de désigner un représentant.

Je vous propose Barbara Lorand-Pierre.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

43. - Désignation d'un représentant de la commune à l'association « École de la deuxième chance du Val-de-Marne »

Mme la MAIRE. - Il nous appartient de désigner un représentant.

Je vous propose Boukouya Fofana.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

44. - Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'association Vacances Voyages Loisirs

Mme la MAIRE. - Je vous propose Nora Lamraoui-Boudon.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

45. - Désignation des représentants de la commune au sein de l'association française des communes, départements et régions pour la paix (AFCDRP)

Mme la MAIRE. - Je vous propose de désigner Renaud Roux en titulaire et, Barbara Lorand Pierre, en suppléante.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 6 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN, MME ZEHIA, MME CANELAS-DREZET ET M. LALMAS).**

46. - Renouvellement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Mme la MAIRE. - Nous avons une délibération qui, dans son intitulé, n'était pas explicite sur les fonctions des uns des autres, je vais donc les préciser oralement.

Nous vous proposons un tour de table constitué et présidé de droit par la maire ; nous vous proposons, par ailleurs, d'y intégrer de fait les trois élus qui, de par leur délégation, vont présider les sous-commissions, qui vont se réunir régulièrement, et animer le travail du CLSPD.

La sous-commission sur la prévention de la délinquance sera présidée par Nora Lamraoui-Boudon

La sous-commission concernant les violences intrafamiliales sera présidée par Amel Matouk.

La sous-commission sur la sécurité et la tranquillité publique sera présidée par Patrick Blas.

Par ailleurs, nous vous proposons de désigner un représentant par groupe du Conseil municipal, j'ai donc besoin de cinq représentants supplémentaires.

Pour la majorité, je vous propose Noëlise Odonnat, Philippe Komorowski, Matthias Deschamps et Boukouya Fofana.

Il me faut un représentant par groupe d'opposition.

M. LADJICI. - Geneviève Gliozzo.

Mme CANELAS-DREZET. - Amar Lalmas.

Mme la MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix cette proposition.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

47. - Délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales

Mme la MAIRE. - Nous avons adopté, lors la séance d'installation, cette délibération autorisant le maire à signer, pendant la mandature, un certain nombre d'arrêtés.

Le contrôle de légalité a appelé notre attention sur une formulation à reprendre s'agissant des arrêtés concernant les tarifs.

Nous avons fait le choix, tout simplement, de retirer cette ligne, le maire ne signant jamais d'arrêtés sur les tarifs car nous les approuvons toujours en conseil municipal. À l'exception de ce point, rien n'a changé dans cette délibération, que je vous propose donc de mettre aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME GLIOZZO, M. FRYDMAN ET MME ZEHIA).**

48. - Fixation des modalités applicables aux élus en matière de formation

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Très bien, je vous y encourage vivement.

49. - Modification du tableau des effectifs du personnel

Mme la MAIRE. - Cette délibération est récurrente : à chaque fois que des avancements de grade ou des modifications de postes interviennent au sein du personnel communal, il nous faut les entériner en Conseil municipal.

Je mets aux voix cette délibération, s'il n'y a pas de question.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

VŒUX D'URGENCE PRÉSENTÉS PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Pour une rentrée scolaire dans de bonnes conditions

Mme la MAIRE. - Je vous propose d'examiner, dans un premier temps, le vœu d'urgence « Pour une rentrée scolaire dans de bonnes conditions » qui va nous être présenté par Nora Lamraoui-Boudon.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Nous finissons une période assez particulière dans notre vie et notamment pour les enfants. Ils étaient considérés, au début de l'épidémie, comme potentiellement dangereux, alors qu'aujourd'hui, depuis le 11 mai, ils sont invités à retourner à l'école.

L'inquiétude est née au gré des rencontres que nous avons eues avec l'inspection académique pour préparer, ce que l'on appelle, la carte scolaire. Ce vœu porte l'inquiétude des directeurs d'école et des enseignants car un certain nombre de fermetures de classes sont prévues sur les écoles à savoir : Curie et Pasteur pour les maternelles, Allende pour l'élémentaire et peut-être Collet, nous ne savons pas bien encore.

Nous aurons, potentiellement, entre quatre et cinq fermetures de classe et une ouverture conditionnelle pour l'école élémentaire Paul Bert.

Aujourd'hui, à l'école élémentaire Paul Bert, nous avons les effectifs nécessaires, voire au-delà, nous ne devrions donc pas être concernés.

De même, à l'école maternelle Paul Bert, nous ne devrions pas avoir de fermeture, puisqu'aujourd'hui, à la dernière réunion, nous avons fait remonter les chiffres de 219 enfants.

À travers ce vœu, nous demandons une révision des positions prises et souhaitons avoir une année blanche sans fermeture de classes, même quand les effectifs sont bas.

Dans certaines écoles, les effectifs peuvent paraître faibles, mais certains enfants auront quitté l'école depuis six mois. Cette période est importante dans la scolarité d'un enfant, et quel que soit le niveau de départ de l'enfant, les lacunes seront là et nous aurons besoin de remédiation scolaire et psychologique.

Nous avons donc besoin d'enseignants supplémentaires dans les écoles, d'enseignants spécialisés (Maîtres E et G), de psychologues et nous souhaiterions également avoir un médecin. Je vous rappelle que nous n'avons qu'une infirmière qui fait ce qu'elle peut.

À travers ce vœu, nous visons le bien-être des enfants et du personnel. Nous avons rencontré des mamans aussi, faire l'école à la maison et être enseignante, cela ne s'improvise pas.

Quel que soit notre niveau, les manières d'apprendre ont changé et une maman doit rester une maman et ne pas se substituer...

M. LADJICI. - Et les papas.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Oui, excusez-moi mais je ne les ai pas beaucoup vus.

De nombreuses mamans m'ont fait part de leur détresse d'avoir à assumer ce rôle d'enseignant.

Ce vœu sollicite le maintien de toutes nos classes et des moyens supplémentaires pour la rentrée.

Mme la MAIRE. - Nous souscrivons toutefois à l'idée que cela concerne tant les mamans que les papas. Il est important de le souligner

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Oui tout à fait, mais ils sont très réservés et ne se manifestent pas.

Mme la MAIRE. - Très bien.

Y a-t-il des interventions sur ce point ?

M. ISSAHNANE. - Je voudrais compléter ce vœu sur deux points.

Il semble que l'Éducation nationale envisage de déléguer aux communes un certain nombre d'activités, qui sont normalement prises en charge au niveau national.

Je crois qu'il s'agit du sport, SSCC.

Nous nous inquiétons pour ce projet, qui n'est pas encore avéré, mais qui peut aller très vite.

Cela constituera un facteur d'inégalité entre les communes.

Nous savons qu'à Chevilly-Larue, nous avons un certain nombre de moyens qui nous permettront de répondre aux besoins des enfants, mais je pense aux autres communes qui ne pourront pas offrir cette possibilité car elles n'en auront pas les ressources.

Le deuxième point que je voulais aborder concerne un message que je souhaite adresser à la communauté éducative de Chevilly-Larue, notamment dans cette période de tempête et de *profbashing* où l'absentéisme supposé d'enseignants est dénoncé, avec un ministre de l'éducation qui ne les défend pas du tout.

Ce *profbashing* émane notamment du pouvoir en place et notamment du parti qui gouverne ce pays, la République en marche, dont nous avons un représentant qui ne se déclare pas, mais qui est ici présent. J'aimerais bien connaître sa position sur ce point.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici.

M. LADJICI. - Ah, c'était moi du coup le représentant ?

M. FRYDMAN. - Qui est-ce ?

Mme la MAIRE. - Qui demande la parole ? C'est plutôt cela la question.

Mme la MAIRE. - Vous avez allumé votre micro. Demandez-vous la parole, Monsieur Ladjici ?

M. LADJICI. - Je suis ravi d'apprendre cette nomination de représentant du Gouvernement. C'est évidemment faux.

M. ISSAHNANE. - Mme Wargon est venue à Chevilly-Larue à votre initiative.

Mme la MAIRE. - M. Ladjici seul, s'il vous plaît.

M. LADJICI. - Je vois que certains ont bien suivi ma campagne. Merci beaucoup, cher Hadi Issahnane.

Plus sérieusement, nous pourrions avoir des débats interminables, mais ce n'est pas le seul, je crois que Laurent Taupin avait même été bien reçu dans ma réunion publique, je lui avais fait une petite photo souvenir que je me ferai un plaisir de lui dédicacer le moment venu pour qu'il se rappelle... C'est une blague.

Il faut que nous terminions tout de même sous une note d'humour, malgré la gravité de la situation.

Pour Hadi Issahnane, je pense que ses propos ne sont évidemment pas sérieux. Il ramène, systématiquement, le débat municipal à l'échelle nationale.

Nous ne sommes que des élus municipaux, je n'ai pas - tout comme vous d'ailleurs - beaucoup de pouvoir sur les décisions du Gouvernement.

Mais je m'interroge sur cette frénésie d'interventions sur la politique nationale. Est-ce que, cher Hadi, ce n'est pas une erreur de casting ? L'ambition n'est-elle pas plutôt nationale que locale ? Pourquoi systématiquement nous parler de sujets qui nous dépassent et sur lesquels nous n'avons aucune emprise ?

Sur la défense des écoles, je m'inscris évidemment en soutien. Je défends le maintien des écoles de Chevilly-Larue ; mais sur des sujets qui nous dépassent, accuser telle personne d'être le soutien du gouvernement, telle personne... Il faut un peu de sérieux.

Nous pouvons aller prendre un verre à l'extérieur et en parler pendant des heures, car les bars ont rouvert.

Mme la MAIRE. - Revenons au sujet, s'il vous plaît.

M. LADJICI. - S'agissant de moi, il faut revenir mais si c'est quelqu'un de votre majorité...

Mme la MAIRE. - Je me suis permis d'intervenir, tout à l'heure, lorsque Hadi Issahnane a dévié de son sujet. Ne me faites pas ce procès !

M. LADJICI. - D'accord, merci Madame la Maire.

Je ne répondrai évidemment pas sur ces questions. J'ai pris la parole car Madame la Maire m'a demandé de prendre la parole, mais je ne me sens pas visé.

Mme la MAIRE. - Je ne crois pas, mais très bien, donc je vous la reprends, puisque vous n'aviez rien à dire.

(Rires...)

M. LADJICI. - Je termine.

Mme la MAIRE. - Ah, vous aviez quelque chose à dire alors ?!

M. LADJICI. - Plus sérieusement, j'aimerais qu'au sein de ce Conseil municipal, nous parlions de Chevilly-Larue et non de politique nationale.

Je sais qu'Hadi, en tant que délégué à la communication, souhaite communiquer sur beaucoup de sujets mais ce n'est pas le propos de ce Conseil municipal.

Nous voterons donc ce vœu, nous soutenons le corps enseignant de Chevilly-Larue et j'espère que nous reviendrons aux débats qui concernent Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE. - Permettez-moi de m'étonner un peu de ce propos. Je peux comprendre que certaines personnes soient dépassées lorsqu'est abordé le champ de sujets de politique nationale. En revanche, en Conseil municipal, nous pouvons comprendre que les décisions nationales ont un impact sur la vie locale.

En l'occurrence, sur la question des conditions de la rentrée dans les écoles, pour le coup, nous

sommes tout de même sur des décisions prises par le Gouvernement en place, sur lesquelles nous sommes en droit et en devoir de faire parvenir au Gouvernement et aux décideurs - derrière il y a aussi notre inspection académique, le rectorat et le ministère - notre ressenti, notre vécu et les préconisations que nous suggérons. Charge à eux ensuite de les mettre en œuvre.

Déconnecter la situation comme si nous vivions dans un monde à part, dans lequel la vie nationale n'a aucune incidence, paraît étonnant de votre part. Je me souviens d'une autre époque où vous nous récitiez la leçon sur la bonne pensée du Président de la République, dans laquelle vous vous reconnaissiez tellement que vous ne pouviez vous empêcher de faire la totalité de vos interventions dessus, mais je referme cette parenthèse.

Je crois que nous sommes face à un sujet majeur. Je vous fais part de mon inquiétude et je ne suis pas la seule, je crois que nous avons tous en conscience cela, y compris sur la question de la réouverture totale des écoles à partir du 22 juin.

Je pense que nous serons tous d'accord pour considérer que la place des enfants est d'être à l'école, et, au terme de ces nombreuses semaines où ils en ont été éloignés pour beaucoup, il est important de réussir à trouver un chemin qui fasse revenir les enfants vers l'école, ainsi que les enseignants par voie de conséquence. Les conditions données par les instances, le ministère ou le gouvernement, sont encore floues et nous sommes encore en train de chercher comment faire pour le 22 juin.

Je vous parle de lundi prochain.

Ce vœu a été rédigé et soumis à notre appréciation collective plutôt dans la perspective de la rentrée de septembre, nous allons le soumettre aux voix tout à l'heure ; mais nous nous rendons bien compte que nous sommes face à une situation inédite, ce n'est pas en formulant des « Y'a qu'à... Faut qu'on » que ni le président de la République, ni le gouvernement ne créeront les conditions pour que les enfants soient accueillis dans les écoles dans de bonnes conditions.

Chacun va déployer des efforts phénoménaux pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible lundi dans les écoles, mais à ce jour, nous n'avons pas encore toutes les réponses aux questions soulevées et, a fortiori, à toutes les questions que nous soulevons nous-mêmes dans notre propre organisation.

Avez-vous d'autres interventions concernant ce vœu ?

Mme DAPRA. - Je pense qu'il est légitime d'être inquiet pour la rentrée, car le niveau national aura un impact au niveau local.

Il devait être créé 1 248 postes dans le premier degré, il n'y en aura que 625, ce qui veut donc dire que, d'emblée, nous partons avec un déficit de nouveaux enseignants. Cela va poser de très graves problèmes dans un certain nombre d'établissements scolaires. Cette décision est parue au Journal Officiel aujourd'hui.

Mme la MAIRE. - Nous avons une nouvelle directrice de l'Inspection.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Pour rebondir sur ce que dit Armelle, les services vont travailler pour la rentrée prochaine la nouvelle carte REP et cela aura un impact.

Grosso modo, nous allons réduire le nombre d'établissements REP à peu de chagrin. Nous allons diminuer les postes d'enseignants, déshabiller la Seine-Saint-Denis au profit de la ruralité. Je n'ai rien contre la campagne mais je trouve cela un peu fort.

Nous allons récupérer des postes sur des quartiers défavorisés pour combler le manque d'enseignants à la campagne, en milieu rural.

Je trouve cela absolument scandaleux et inique. Il est pourtant clairement dit que les enfants décrocheurs sont ceux qui ont été presque six mois sans aller à l'école et là, ce qui vient de paraître

cet après-midi, correspond à une révision des REP en faveur de la ruralité.

Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas. Je n'ai rien contre la campagne mais je pense qu'il existait d'autres moyens de régler le problème du découpage territorial national, de revoir une politique de services publics d'éducation partout en France, mais certainement pas en supprimant les REP ; je sais que des enfants sont en difficulté en dehors des REP, mais enlever des moyens à des enfants qui n'ont rien, je trouve cela franchement scandaleux !

Excusez-moi, je suis un peu énervée, mais je suis très inquiète.

Mme la MAIRE. - D'autant plus dans ce contexte post-Covid où un certain nombre d'élèves très fragiles sont en décrochage et ont été éloignés de l'institution scolaire. Ils auront besoin plus que jamais d'efforts.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Il faut reprendre vite, à juste titre, car les enfants doivent aller à l'école, et, à côté, si c'est pour reprendre à 28 et ne pas suivre, ce n'est pas possible !

Mme la MAIRE. - Je pense que nous sommes allés au cœur du sujet, même s'il faudrait des heures pour faire le tour de la question.

Je vais mettre aux voix.

☞ VOTE : LE VŒU EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

Nous porterons cette belle unanimité à la connaissance de l'Inspection académique et du Ministère.

Pour un plan de relance des transports publics

M. TAUPIN. - Ce vœu propose au Gouvernement un plan de sauvetage des transports du quotidien, à l'image de ceux adoptés pour les secteurs du transport aérien, de l'automobile et de l'aéronautique.

La crise sanitaire Covid-19 a entraîné une perte de recettes voyageurs liée au confinement, à l'obligation de distanciation physique dans les transports et à la désaffection de ces derniers, de même que des pertes de versement mobilité liées au chômage partiel et à la crise économique.

Ces pertes sont estimées à 2,6 Md€ en 2020 : 1 Md€ au titre du versement mobilité des entreprises non versé et 1,6 Md€ de perte de recettes voyageurs, soit près de 26 % des pertes de recettes annuelles.

Il serait totalement inconcevable de faire payer cette ardoise, liée à la crise sanitaire du Covid-19, aux voyageurs qui devraient en supporter le coût, estimé entre 15 et 20 € de hausse pour le Navigo mensuel, tout comme il serait injuste de ne pas rembourser le coût des abonnements des Franciliens qui ne pouvaient emprunter les transports en commun pendant le confinement.

Une telle décision d'augmentation des tarifs, au-delà de son impact très fort sur le pouvoir d'achat des Franciliens, pèserait également sur les finances des entreprises, puisqu'elles devraient verser à leurs salariés 1,3 Md€ de remboursement employeur, ce qui pèserait fortement sur leurs comptes et donc sur l'emploi, dans la période de récession que nous traversons.

Il n'est pas concevable qu'Île-de-France Mobilité réduise l'offre de transport collectif ou renonce à honorer ses commandes de matériels roulants indispensables à l'amélioration de la qualité des transports du quotidien. Une cessation de paiements d'Île-de-France Mobilité serait inéluctable sans nouvelles recettes votées par l'État dès juillet et menacerait des centaines de milliers d'emplois en France, que ce soit chez les opérateurs de transport, chez les constructeurs de matériels roulants et leurs sous-traitants équipementiers ainsi que dans les entreprises de travaux publics.

Ce vœu, émanant des élus d'Île-de-France Mobilité et de la Région :

- sollicite la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales des voyageurs d'Île-de-France Mobilité liées à l'épidémie Covid-19 pour l'année 2020, et un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation des transports en commun - tellement importants pour réduire les gaz à effets de serre et la question liée au réchauffement climatique -
- demande un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile.

Mme la MAIRE. - Merci. Ce vœu a été adopté à l'unanimité au sein du Conseil d'administration d'Île-de-France mobilité.

C'est important de le souligner car je pense que chacun a conscience de la situation impérieuse dans laquelle se trouvent les transports publics d'Île-de-France, à l'issue de cette crise sanitaire.

Mme TCHENQUELA-GRYMONPREZ. - Notre groupe est tout à fait d'accord avec ce vœu. Nous souhaiterions juste rajouter une proposition d'amélioration, notamment en nous appuyant sur le septième considérant.

« Considérant qu'il serait inconcevable et injuste de faire payer ce montant lié à la crise sanitaire par les voyageurs qui devraient en supporter le coût, estimé entre 15 et 20 € ».

Notre proposition s'appuie sur ce septième considérant.

Nous souhaiterions que le Conseil municipal de Chevilly-Larue, en soutien au vœu adopté par Île-de-France Mobilité et nombre d'autres collectivités, refuse la perspective de faire payer plus les voyageurs, demande la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales des voyageurs d'Île-de-France Mobilité liées à l'épidémie jusqu'au bout, et exige un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile.

Ce sont juste des points de vocabulaire.

Mme la MAIRE. - Si je résume, nous parlons des articles en réalité, il ne s'agit pas des considérants ?

Mme TCHENQUELA GRYMONPREZ. - Oui.

Mme la MAIRE. - L'idée est que le septième considérant, évoquant la question du coût supporté entre 15 et 20 €, fasse l'objet d'un article et que nous précisions : « article 1 : refuse que le coût soit supporté par les voyageurs estimés entre 15 et 20 € ». Ce considérant devient du coup une affirmation un peu plus forte, et au lieu de demander en article 3 le plan de relance, nous mentionnons « exige ».

Nous avons donc deux modifications : nous ajoutons un article et nous remplaçons « demande » par « exige », telle est votre demande ?

Mme TCHENQUELA GRYMONPREZ. - Nous refusons la perspective de faire payer plus les voyageurs, nous demandons la compensation intégrale des pertes fiscales et nous exigeons un plan de relance du secteur.

Mme la MAIRE. - Nous sommes bien d'accord, l'exécutif régional est lui aussi sur cette position.

Mme TCHENQUELA GRYMONPREZ. - Tout à fait.

Mme la MAIRE. - Cette proposition vous convient-elle ?

Je mets aux voix cet amendement.

☛ VOTE : L'AMENDEMENT AU VŒU EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

Avez-vous d'autres propositions ou interventions ?

M. ISSAHNANE. - Je voulais intervenir sur l'aspect politique et sur les choix qui s'imposent à nous, à savoir, faire payer la crise aux ménages, alors même que, dans le même temps, des aides massives de l'État sont accordées à des industries automobiles et aéronautiques polluantes et alors que la catastrophe vient du changement climatique.

Cela nous interroge, d'autant plus que ces aides, accordées à ces entreprises, affectent le bassin d'emploi dans lequel Chevilly-Larue est, notamment par l'intermédiaire de l'usine Renault qui se situe à Choisy-le-Roi.

Renault a reçu, je ne sais combien de milliards en promesse, en tout cas pour l'aider à surmonter la crise ; dans le même temps, Renault prévoit la fermeture d'un certain nombre de sites et notamment celui de Choisy-le-Roi. Je ne sais pas combien de Chevillais seraient affectés mais je pense quelques-uns.

Mme la MAIRE. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce vœu tel qu'amendé.

➤ **VOTE : LE VŒU EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - J'ai une question diverse.

Je dois vous informer que chacun d'entre vous a la possibilité de récupérer le dossier papier du Conseil municipal du 2 juillet auprès de Monsieur l'appariteur, qui va lever la main pour que vous l'identifiiez bien.

Mme CANELAS-DREZET. - Autre question diverse : pouvez-vous nous dire quand les infrastructures sportives vont rouvrir ?

Mme la MAIRE. - Les ouvertures sont échelonnées dans le temps, en fonction de la nature des activités, car les contraintes sanitaires et les protocoles varient en fonction des fédérations.

La piscine, de mémoire, rouvre le 22 juin, mais selon des conditions et un protocole assez stricts.

Tout ce qui a été travaillé par le service des sports, en lien avec les fédérations sportives au cours des quatre dernières semaines, a été pensé au moment où nous étions encore en zone orange. Aujourd'hui, avec l'annonce de dimanche, il est possible qu'un assouplissement des règles intervienne.

Pour l'instant, beaucoup d'infrastructures vont rouvrir le 22 juin, mais toujours avec des règles très strictes.

Je vous remercie.

Je vous donne rendez-vous pour les commissions, à partir de demain et la semaine prochaine, et puis surtout, le 2 juillet, pour la dernière séance du Conseil municipal, avant la trêve estivale.

La séance est levée.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 20 h 33.)